

Delémont, le 4 mai 2020

Communiqué à l'attention des parents d'élèves

Mesdames, Messieurs,
Chers parents,
Cher-ère-s représentant-e-s légaux,
Cher-ère-s élèves,

Le Conseil fédéral a permis la reprise de l'enseignement en classe pour l'école obligatoire dès le 11 mai.

Du point de vue sanitaire, les autorités fédérales ont décidé cette réouverture des classes pour deux raisons. D'une part, les enfants présentent généralement peu de symptômes. D'autre part, les enfants jouent un rôle très marginal dans la propagation du virus.

Voir nos écoles redevenir des lieux d'étude et de vie est une très bonne nouvelle. Après ces semaines pendant lesquelles vous, parents, avez permis la poursuite de l'enseignement à distance, chaque élève va retrouver la présence réelle d'un/une enseignant-e. Nous sommes cependant conscients que cette rentrée particulière peut générer des inquiétudes. Par ce courrier, nous souhaitons vous présenter les grands principes en fonction desquels l'école sera organisée ces prochaines semaines, quelles mesures nous prendrons concernant les personnes vulnérables et quelles conditions de promotion et d'orientation vont être fixées à l'issue de cette année.

Ces règles organisationnelles ont été concertées entre tous les cantons romands.

L'école n'a jamais cessé d'être obligatoire et elle le reste. L'enseignement présentiel est à nouveau autorisé et les élèves vont retrouver leurs enseignant-e-s et leur classe.

Retour progressif en classe

Du 11 au 21 mai, les élèves sont scolarisé-e-s par demi-classe en alternance un jour sur deux. Autrement dit, la moitié de la classe sera présente le lundi, l'autre moitié le mardi et ainsi de suite. L'école de votre enfant va vous transmettre dans les meilleurs délais les détails de cette organisation.

Le retour des élèves en classe permettra d'établir un bilan du travail effectué durant la période d'enseignement à distance, de procéder à une première remise à niveau et, dans une perspective de remédiation pédagogique, de consolider les apprentissages en vue de la reprise de l'année scolaire prochaine.

À partir du 25 mai, si l'ensemble des conditions sanitaires le permettent, les classes reprendront selon les horaires en vigueur avant le 16 mars.

Mesures sanitaires

- Dans les écoles, les autorités sanitaires fédérales demandent que la distanciation sociale soit respectée entre adultes. Cette règle est aussi à respecter entre adultes et enfants si la situation le permet. Par contre, elle ne doit pas être observée entre enfants.
- La reprise alternée de la présence en salle de classe permettra aux élèves et aux enseignant-e-s de s'habituer à nouveau à l'espace scolaire (salle de classe, cours de récréation, bâtiment scolaire, réfectoire, etc.) tout en intégrant les nouvelles règles sanitaires avec le bon sens qu'exige la vie habituelle d'une école.
- Il s'agira, par exemple, d'éviter de se serrer la main ou de faire en sorte qu'une fiche soit distribuée par un élève plutôt que par un/une enseignant-e. Les écoles seront équipées de matériel supplémentaire permettant un lavage de mains régulier et les locaux seront nettoyés très régulièrement.

Personnes vulnérables (cf. l'annexe 6 de l'ordonnance 2 COVID-19)

Concerne

a) le personnel vulnérable

b) les élèves et le personnel sains qui vivent avec une personne vulnérable

Les personnes visées sous a) doivent continuer à éviter tout contact direct avec d'autres personnes.

Les élèves évoqués sous b) devraient en principe aller à l'école. Lorsque l'on parle de transmission, le contact étroit à domicile doit être évalué différemment du contact en contexte scolaire. L'évaluation du médecin traitant doit également être prise en compte et, le cas échéant, des solutions de protection individuelles doivent être trouvées à la maison. Dans ce cas de figure, l'enfant bénéficiera d'un enseignement à distance qui aura pour objectif de lui permettre de suivre les éléments du programme. Ces dispositions sont valables jusqu'à la fin de l'année scolaire mais elles peuvent changer suivant l'évolution de la pandémie et des décisions fédérales.

Ce cadre de protection sanitaire a été présenté au médecin cantonal, qui l'a validé.

Conditions de promotion et d'orientation

Le Département de la Formation, de la Culture et des Sports a assoupli les conditions d'orientation, de promotion et de transition en suivant deux principes : le respect de l'égalité des chances et la prise en compte de l'effet de la pandémie sur le cursus des élèves.

L'année scolaire sera validée, cela signifie qu'elle sera comptabilisée dans le cursus scolaire de tous les élèves.

- Le passage entre école primaire et école secondaire a déjà été défini : suppression des épreuves communes de mai et la pondération 50% notes semestrielles – 50% épreuves communes est abandonnée et remplacée pour 1/3 par les épreuves de février et pour 2/3 par la moyenne des notes. La période d'observation à l'entrée à l'école secondaire passera de 12 à 14 semaines pour permettre les transitions nécessaires.
- Pour les autres degrés scolaires, la moyenne obtenue au 1er semestre sera comparée aux notes obtenues jusqu'au 13 mars et c'est la situation globale la plus favorable à l'élève qui sera retenue.
- Les dossiers des élèves en situation d'échec et considérés comme des « *situations limites* » seront évalués par les enseignant-e-s et les conseils de module. Un élève est « *en situation limite* » lorsqu'il ne satisfait pas, de peu, aux conditions de réussite. Pour ces décisions, l'avis des parents sera demandé.

Nous espérons que ces informations répondent à une partie importante des nombreuses questions que vous vous posez. Le cas échéant, nous sommes à votre disposition pour tout complément d'information que vous pourriez souhaiter (sen@jura.ch).

Le Département et le SEN sommes convaincus que les mesures d'organisation que nous avons prises permettent une reprise sereine de l'enseignement en classe tout en respectant les exigences sanitaires indispensables pour continuer à faire face de manière responsable à la pandémie actuelle.

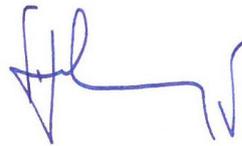
L'école a démontré, ces dernières semaines, à quel point elle est une institution essentielle pour préparer l'avenir de nos enfants et donc de toute notre société. Après le défi du passage à l'enseignement à distance, nous allons réussir ensemble la nouvelle étape de la réouverture de notre école publique.

La coopération entre les enseignant-e-s et les familles qui a pris tout son sens depuis le 16 mars dernier, doit se poursuivre, l'écoute et le dialogue nous permettront de franchir ce nouveau cap avec succès.

Tout en vous remerciant vivement pour votre précieuse collaboration et pour votre engagement, nous tenons à vous adresser notre profonde reconnaissance et vous transmettons, Mesdames, Messieurs, chers parents, cher-ère-s représentant-e-s légaux, chères et chers élèves, nos meilleurs messages.



Martial Courtet
Ministre de la Formation, de la Culture et des Sports



Fred-Henri Schnegg
Chef de Service